

Conférence générale du district de la Gruyère

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **41 (1912)**

Heft 4

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONFÉRENCE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE LA GRUYÈRE

La dernière conférence générale du corps enseignant gruyérien comportait un programme assez chargé. On me permettra de délaissier quelques questions plutôt secondaires pour m'occuper plus longuement de deux points essentiels : l'enseignement du dessin et de la grammaire.

I. *Enseignement du dessin* : M. Noël, toujours dévoué, avait été chargé de la préparation d'un programme de dessin et d'un rapport sur l'exposition organisée l'an dernier. Il s'est acquitté de sa double tâche avec beaucoup de distinction. Voici les conclusions de son intéressant travail :

1° La première exposition de dessin nous a montré que ces progrès très sensibles ont été réalisés dans l'enseignement du dessin.

2° Dans les trois cours nous devons mener de front les quatre genres de dessin : dessin à vue, dessin géométrique, dessin professionnel et dessin de décoration.

3° Au cours supérieur l'enseignement du dessin sera avant tout professionnel.

4° Vouons aussi tous nos soins aux élèves du cours inférieur et ne les laissons pas caricaturer inutilement.

5° L'initiation doit être dans le dessin, comme dans les autres branches, la base de notre enseignement.

6° Chaque leçon de dessin sera soigneusement préparée.

II. *Enseignement de la grammaire* : M. Demierre directeur de l'École secondaire à Bulle, avait bien voulu se charger d'exposer la question. On connaît sa haute capacité dans les questions de grammaire ; elle n'a d'égale que sa modestie. Aussi l'honorable conférencier s'excusait-il d'abord de n'avoir pu préparer son exposé, mais la question lui est familière.

Il aurait aimé voir entre les mains des maîtres le guide ; celui-ci peut paraître volumineux, mais il faut savoir que le principe qui a présidé à sa composition est celui qu'un élève ordinaire doit demeurer trois ans au cours moyen. Il ne faut pas croire que l'on soit obligé de parcourir tous les exercices du manuel ; peu, mais bien ; la qualité avant la quantité : telle est la règle qui doit nous diriger. Quant à l'ordre des matières, il est indiqué ; on n'a pas cru déroger à l'ordre traditionnel de nos vieilles grammaires.

L'enseignement doit débiter par la proposition simple et l'étude du verbe avoir nécessaire pour celle du verbe être ; on commencera par l'infinitif, puis viendront les temps dérivés, la connaissance parfaite des verbes être et avoir est essentielle et fait de l'enfant un petit savant.

Les exercices doivent être tirés du fond même des connaissances déjà acquises au lieu d'être cherchés longtemps et péniblement dans le livre de lecture. Pourquoi celui-ci est-il souvent pris en dégoût par nos élèves ? C'est qu'il rappelle parfois de douloureux souvenirs, de longues veillées infructueuses sous la lampe de famille. Evitons la répétition des mêmes exercices d'une année à l'autre.

Il faut absolument que l'enfant ait un code des règles : une grammaire. On ne fait pas un théologien sans qu'il étudie au moins le catéchisme, et la grammaire est le catéchisme de l'orthographe. Mais la règle doit toujours découler des exemples ; puis, épurée et précisée elle se rapprochera peu à peu de l'énoncé rigoureux.

Nous ne répétons pas assez : les répétitions resteront l'âme des fortes études. La permutation est encore un grand moyen d'obtenir une bonne orthographe, puis enfin l'analyse. C'est un peu la vieille école, mais ces procédés sont excellents. Peu d'analyse écrite, mais beaucoup d'orale : on met les élèves en face du rôle rempli par les mots. Les dictées récapitulatives sur les règles étudiées sont également très profitables. Dans l'orthographe d'usage, il faut lutter contre les impressions erronées en exigeant dès le commencement des copies rigoureuses, afin de donner un première physionomie exacte. Notre devoir est d'enseigner le mieux possible la langue maternelle, car elle a, de nos jours, une grande importance.

Les maîtres doivent se pénétrer de cette idée que le guide est un maximum et qu'ils ne doivent pas se faire de reproches s'ils ne peuvent le résoudre complètement. Les leçons orales de grammaire seront courtes ; et dureront 10 à 15 minutes. Le temps suivant sera consacré à l'exercice écrit.

Voilà quelques idées de cette brillante causerie. Ce que l'on ne peut résumer ce sont les détails pittoresques, les exemples nombreux et l'éloquence du conférencier.

M. Currat, inspecteur, le remercie chaleureusement de son exposé et souhaite que la nouvelle méthode produise les plus heureux résultats.

Les derniers points des tractanda sont rapidement enlevés et chacun s'en va avec le souvenir d'une journée aussi intéressante que fructueuse.

F. RUFFIEUX *secrétaire.*

ÉCHOS DE LA PRESSE

Impossible neutralité. — Que de fois M. Ferdinand Buisson n'a-t-il pas répété à la tribune de la Chambre française les fameuses déclarations de Jules Ferry sur le sens et l'application du principe de la neutralité : « Au moment de proposer à vos élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve à votre connaissance *un seul honnête homme* qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. Si oui, abstenez-vous de le dire ; si non, parlez hardiment. » C'était en 1883. Depuis, on s'est aperçu maintes fois de la difficulté de mettre en pratique ce principe qui paraît au premier abord si simple et si plein de tolérance. Ce même M. Buisson n'écrivait-il pas, à ce propos, le 7 octobre dernier, dans le *Manuel général* : « A ceux qui, sous prétexte de neutralité, refuseraient de laisser enseigner à leurs enfants, l'un la validité du mariage civil ; l'autre, le devoir de servir la patrie ; un autre, le respect de la loi ; un autre encore, la liberté de conscience